

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :**Mardi 6 octobre 2015**

L'an deux mille quinze, le mardi 6 octobre à 21 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mmes Nadège DELPECH, Maggy PEZZINI, Anne-Marie VIGNERON, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Frédéric NAVARRE et Jean-Jacques REMY.

Absents:

Mélanie ANDRÉ ayant donné pouvoir à Jean-Jacques REMY,
Elodie PEYOIS.

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 21 heures.

Le conseil a lieu exceptionnellement à cette heure plus tardive que d'habitude, M. le Maire et son 1^{er} adjoint ayant participé à une réunion importante avec M. le sous-préfet concernant l'avenir de la CCVA.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il lui semblait primordial de rendre compte aux membres du conseil municipal de cette réunion primordiale pour l'avenir de la commune.

Il rappelle que la Loi NOTre (La nouvelle Loi fixant la nouvelle organisation territoriale de la République), fixe au minimum à 15 000 habitants la taille d'un établissement de coopération intercommunale (EPCI) et que la CCVA ne comptant que 8000 habitants doit obligatoirement être rattachée à une communauté de communes ou une communauté d'agglomération voisine.

La fusion de la CCVA serait envisageable, soit avec la communauté d'agglomération de Laon, soit avec la communauté de communes du val de l'Ailette (dont le siège est à Coucy et qui englobe les communes jusqu'à BLERANCOURT). Le Maire de Laon a déjà fait savoir au président de la CCVA qu'il ne souhaitait pas le rattachement de la CCVA à son EPCI.

Au cours de la réunion de ce soir à la CCVA, le sous-Préfet directeur de cabinet, en charge de l'application de la Loi NOTre dans le département, a expliqué les raisons qui poussent le Préfet à proposer prioritairement de rapprocher notre communauté de communes de celle du val de l'Ailette :

Ces deux communautés de communes sont des territoires ruraux exerçant sensiblement les mêmes compétences (La CC du val de l'Ailette dispose de la compétence scolaire).

Le problème principal de ce rattachement est que la fiscalité locale de la CC du val de l'Ailette est du double de celle de la CC des vallons d'Anizy, la part communautaire de la taxe d'habitation étant de 13,64% contre 6,85%. Cela représenterait une augmentation des impôts locaux de 40 à 50€ par an par foyer. Il en est de même en ce qui concerne la taxe professionnelle qui représente une augmentation estimée à 50% des taxes versées par les artisans et commerçants.

La seule alternative consisterait en une fusion des 16 communes de la CCVA. Celles-ci formeraient alors une commune nouvelle constituée de communes déléguées. Cette commune nouvelle pourrait alors demander son adhésion à la communauté d'agglomération du Laonnois. Si tout n'en deviendrait pas idyllique pour autant, au moins le choc fiscal serait moins rude et nous serions rattachés à un territoire que nous connaissons mieux.

2016 sera l'année de la fusion. Les communes ont 3 mois pour délibérer.

M. le Maire projette vers l'avenir ce que deviendrait le budget de la commune de Brancourt au vu des différentes baisses des dotations annoncées et des revenus attribués directement à la communauté de communes de rattachement (taxe sur les pylônes...) Il estime que fin 2017 la commune aura été amputée de plus de 20% de son budget.

QUESTIONS DIVERSES :

Acceptation de chèque :

La société ANTARGAZ réclamait à la commune un arriéré de 500€ suite au changement d'approvisionnement (gaz de ville à la place du gaz en cuve), après explication et vérification, c'est Antargaz qui doit 410,71 € à la commune. Consulté sur l'opportunité d'accepter le chèque, le conseil approuve à l'unanimité.

Colis de Noël des employés communaux :

M. le Maire propose, au lieu des habituels paniers garnis du commerce, de rapporter de ses vacances en Dordogne des paniers garnis plus originaux pour le Noël des employés communaux. L'enveloppe restant la même. Ce projet est approuvé à l'unanimité.

Entretien du cimetière :

Mme Maggy PEZZINI qui, lors du dernier conseil avait fait part de son mécontentement, se déclare très satisfaite de l'entretien du cimetière depuis sa remarque.

Syndicat des eaux :

M. Jean-Jacques REMY rend compte du déroulement de la réunion publique de la veille à la Mairie de Pinon concernant les travaux d'amélioration du réseau.

Lundi 12 octobre, début des relevés sur le terrain. Les travaux sont prévus pour durer du 2 novembre au 18 décembre. Un constat d'huissier aura lieu avant les travaux entre le 20 et le 30 octobre afin de faciliter les arbitrages en cas de dommages ou de contestation après les travaux.

Prochain conseil :

La date du prochain conseil est fixée au mardi 03 novembre 2015.

La séance est levée à 22h45.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



P/Le Maire
L'Adjoint délégué
REMY Jean-Jacques


